

Image not found or type unknown



Date butoir de plus value pour achat d'une maison

Par **katoum**, le **16/01/2012** à **23:47**

Bonjour, nous avons fait tous les papiers et demandes de prêt pour une maison dont la date de plus value pour les propriétaires est le 31 janvier 2012. Que faire pour ne pas dépasser cette date? anti dater l'acte de vente antider la demande de prêt ou faire reculer cette date avec justificatif à l'appui?? On m'a parlé d'une clause à rajouter à l'acte de compromis de vente à savoir paiement échelonné sur 6 mois cela permet de signer l'acte définitif avant le 1er février et donc de bénéficier de l'ancien régime. est-ce possible???

Par **edith1034**, le **17/01/2012** à **07:23**

IL FAUT DONNER UN FORT ACOMPTE A LA VENTE CHEZ LE NOTAIRE. Le système fonctionne que si l'acheteur a déjà le prix de vente sans prêt bancaire. Pour tout savoir sur le compromis de vente, voir <http://www.fbis.net/compromisventeappartement.htm>